



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

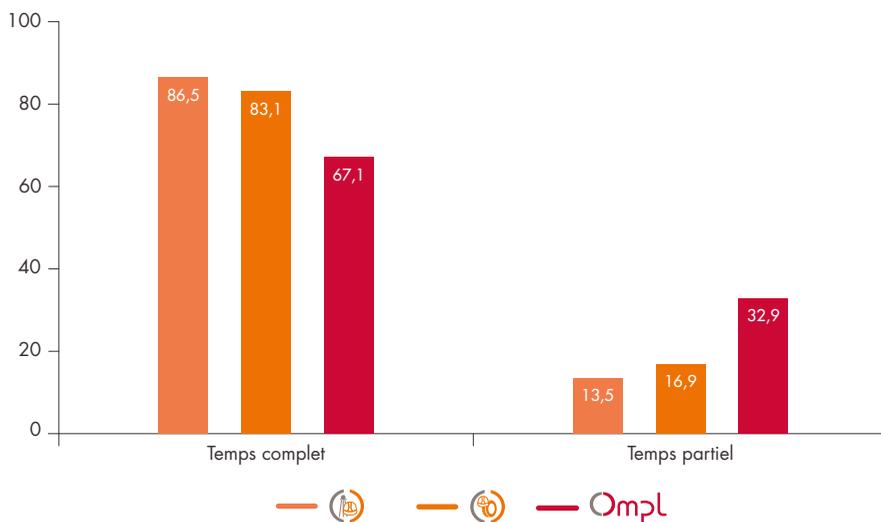


PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus des trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Le taux de salariés à temps complet est supérieur à celui du secteur (+2,4 points).

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.



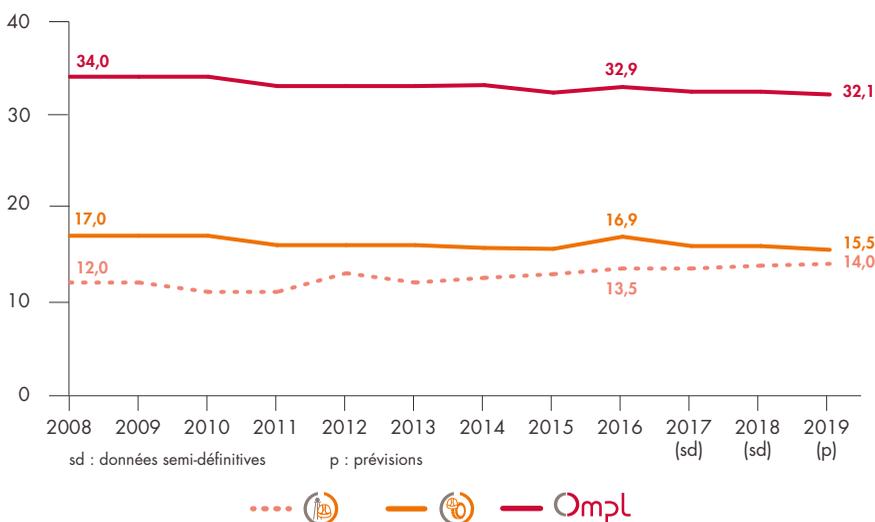
LÉGÈRE PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2008, le taux de salariés à temps partiel dans la branche varie peu jusqu'en 2016.

Il oscille entre 11 % et 13,5 %.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent néanmoins une légère tendance à la hausse.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



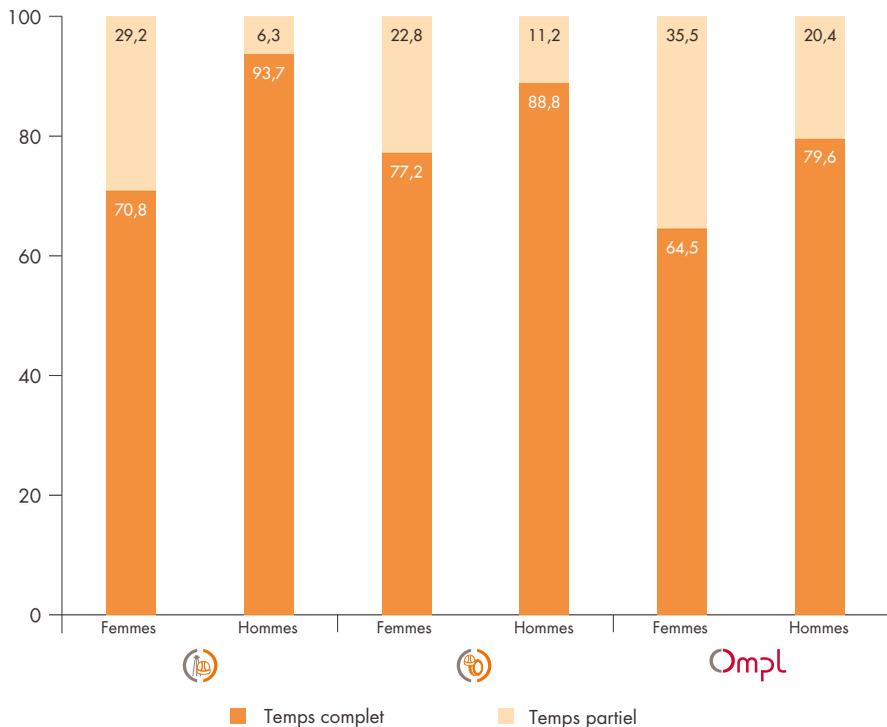
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+22,9 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le taux d'emploi à temps partiel progresse avec l'âge. Ainsi, le travail à temps partiel concerne un peu moins d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 14,1 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)





EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour le Centre-Val de Loire (20,7 %) et atteint un minimum pour la Corse (7,1 %).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	31,6	19,6	39,7
Professions intermédiaires	7,6	10,4	24,0
Employés	32,6	25,9	34,0
Ouvriers	28,7	27,6	60,3
Ensemble	13,5	16,9	32,9

Source : Insee, DADS 2016.

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	18,9	18,7	37,0
Bourgogne-Franche-Comté	14,7	19,4	37,7
Bretagne	13,2	18,0	35,1
Centre-Val de Loire	20,7	19,1	31,5
Corse	7,1	13,7	25,7
DOM	10,2	14,4	21,6
Grand Est	14,9	17,4	36,3
Hauts-de-France	9,6	15,0	35,5
Île-de-France	12,9	14,5	26,6
Normandie	9,1	17,8	35,1
Nouvelle-Aquitaine	11,3	16,4	32,2
Occitanie	11,4	18,5	35,3
Pays de la Loire	14,0	18,5	36,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13,3	18,5	32,6
Ensemble	13,5	16,9	32,9

Source : Insee, DADS 2016.